

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2019)
Heft: 117

Artikel: Comment améliorer ses finances, une fois à la retraite?
Autor: Rein, Frédéric / Hegetschweiler, Sandra
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-906226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Comment améliorer ses

Existe-t-il, pour les rentiers, des moyens de mettre du beurre dans leurs épinards ? Réponses de Sandra Hegetschweiler, conseillère en planification financière à la Banque Cantonale Neuchâteloise.

Arrêter son activité conduit à une nette diminution des revenus. Poursuivre une activité professionnelle après l'âge légal de la retraite peut s'avérer intéressant.

Faire des placements, est-ce une bonne manière d'améliorer le montant de sa retraite ?

Tout dépend de sa situation personnelle, de son patrimoine global, de son budget et de ses objectifs. Mais les placements peuvent, en effet, se révéler intéressants. Pour cela, il faut déterminer, avec son conseiller, son profil d'investisseur et son horizon temps. En effet, dès qu'on parle de retraite, il est primordial de viser un

rendement moyen sur le long terme et de ne pas tenter des expérimentations.

Pour certains, continuer de travailler au-delà de l'âge légal de la retraite représente un moyen de maintenir leur train de vie. Est-ce une bonne option ?

Chaque situation étant particulière, il est difficile de donner une réponse générale. Plusieurs éléments sont à prendre en compte : est-ce que l'employeur donne la possibilité de le faire ? Est-on encore en santé pour exercer ? Vaut-il la peine de continuer de travailler, alors que la tendance

des taux de conversion de son 2^e pilier est à la baisse ? Quel sera l'impact sur la charge fiscale ? Seul un « check-up » individuel avec l'aide d'un spécialiste en planification financière permet de mettre en place, dès l'âge de 50 ans, des mesures en fonction de ses propres objectifs et de sa fortune pour déterminer s'il y a une nécessité de travailler au-delà de l'âge légal de la retraite.

D'autant que les bénéficiaires financiers liés à la poursuite d'une activité professionnelle ne se limitent pas au salaire ...

Si un retraité a la possibilité de poursuivre une activité lucrative, il

Geber86 et DR

MON BUT: VIVRE DE MON ÉPARGNE

Je confie mes avoirs de prévoyance libérés au compte d'épargne 60+: taux cadeau, disponible quand il faut, et sans frais de gestion.



Communauté.
Valeur ajoutée. Banque.

finances, une fois à la retraite ?

peut demander un ajournement de sa rente AVS d'un à cinq ans ; celle-ci sera dès lors majorée avec un supplément mensuel. Dans le cadre de son 2^e pilier, il faudra se référer au règlement en vigueur, afin de connaître les modalités d'une retraite différée. Quant au 3^e pilier a, un retraité poursuivant une activité peut continuer de faire des versements déductibles.

Pensez-vous que la réforme des retraites en cours peut amener des solutions à ce niveau ?

Les différentes analyses montrent que, depuis 2002, les rentes projetées des 1^{er} et 2^e piliers ont diminué, la lacune de prévoyance ne cessant de croître à cause, principalement, de l'augmentation de l'espérance de vie, de la faiblesse des rendements et de la baisse des taux de conversion. La réforme AVS 21 améliore la flexibilisation de la retraite déjà existante par

le biais de différentes mesures, afin d'encourager à poursuivre l'exercice d'une activité lucrative. Selon la planification du Conseil fédéral, sa mise en application, prévue au 1^{er} janvier 2022, pourrait donc amener des solutions jusqu'en 2030. Mais la question du long terme subsiste.

Auriez-vous d'autres idées qui permettraient d'améliorer ses revenus une fois à la retraite ?

Malheureusement, les mesures d'optimisation s'amenuisent après l'entrée à la retraite, d'où l'importance d'anticiper. D'ordinaire, des solutions d'assurance sont possibles, mais la faiblesse actuelle des rendements est un vrai bémol. Pour les propriétaires de biens immobiliers, une alternative de

source de financement existe au moyen d'un emprunt hypothécaire ou de l'augmentation de ce dernier dans les limites et ratios usuels des banques. Enfin, à terme, vendre son bien immobilier peut permettre de dégager des liquidités.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC REIN



www.visilab.ch

VISILAB

**VERRES
PROGRESSIFS
INCLUS**

-50%
sur tous les
**verres
optiques***

*à l'achat d'une paire de lunettes optiques (monture et verres).
Offre valable jusqu'au 12.01.2020, non cumulable avec d'autres avantages.

VISILAB LABEL DE
QUALITÉ SUISSE 